

**Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
concernant  
la situation économique et financière et en réponse à la  
recommandation du groupe socialiste 09.147 du 23 juin  
2009, « Mesures urgentes pour faire face à la crise et à ses  
conséquences pour le canton »**

(Du 26 avril 2010)

---

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

**RESUME**

*Comme annoncé dans le rapport 09.014 "Situation économique et financière", le Conseil d'Etat a pris l'engagement d'informer la commission de gestion et des finances du Grand Conseil de l'évolution de la situation économique et de l'utilisation faite des crédits supplémentaires octroyés en 2009. Le présent rapport vise à répondre, pour la deuxième fois, à cet engagement.*

*Le présent rapport vise également à répondre à la recommandation du groupe socialiste du 23 juin 2009, "Mesures urgentes pour faire face à la crise et à ses conséquences pour le canton".*

**1. INTRODUCTION**

Dès septembre 2008, l'économie mondiale a subi une dégradation brutale et contagieuse. En l'espace de quelques semaines, les valeurs boursières se sont retrouvées à leur niveau de 2005.

Le Conseil d'Etat a, dès octobre 2008, pris conscience du risque que cette dégradation de la situation économique et financière faisait peser sur l'économie et la population neuchâteloise. Il a tout d'abord constitué un groupe de suivi et pris les premières mesures d'accompagnement et de soutien qu'imposait l'urgence de la situation. Il a ensuite, parallèlement, posé les pierres de la coordination avec les principaux acteurs publics et privés concernés. Enfin, dès la session de novembre 2008, il a régulièrement informé le Grand Conseil de l'évolution de ses travaux.

Lors de la session des 31 mars et 1er avril 2009, sur la base du rapport 09.014, le Grand Conseil a adopté:

- Un crédit supplémentaire de 10 millions de francs destiné aux mesures de soutien du fonds de promotion de l'économie,
- Un crédit supplémentaire de 10 millions de francs destiné aux mesures de soutien du fonds d'intégration professionnelle,
- Un crédit supplémentaire de 4 millions de francs destiné aux mesures de soutien de l'énergie.

Par ailleurs, le 13 mai 2009, en lien avec la phase II du programme de stabilisation de la Confédération, le Conseil d'Etat a adopté les crédits supplémentaires suivants:

- 400.000 francs destinés à la nature et au paysage;
- 325.700 francs destinés aux améliorations foncières et constructions rurales.

Il a de plus adopté une demande de crédit supplémentaire de 200.000 francs pour des crédits d'étude en matière de travaux publics, les mesures conjoncturelles prévues en cas de crise requérant des études préalables avant de pouvoir être soumises à l'autorité compétente en temps opportun.

Enfin, le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de mesures à court et moyen termes pour faire face à l'augmentation du chômage.

Conformément aux engagements pris par le Conseil d'Etat, la commission de gestion et des finances du Grand Conseil a été informée le 29 septembre 2009 de l'évolution de la situation ainsi que de l'utilisation faite des crédits octroyés ainsi que des résultats obtenus. Le rapport établi à son attention a été distribué à l'ensemble des membres du Grand Conseil, pour information.

Le présent rapport vise un double but. Il vise premièrement, et conformément à l'engagement pris, à informer le Grand Conseil, en particulier sa commission de gestion et des finances, de l'évolution de la situation économique ainsi que du résultat final de l'utilisation faite des crédits supplémentaires octroyés en 2009 (chapitre 2).

Il vise deuxièmement à répondre à la recommandation du groupe socialiste « Mesures urgentes pour faire face à la crise et à ses conséquences pour le canton », déposée le 23 juin 2009 et acceptée par 61 voix contre 36, le 2 septembre 2009 (chapitre 3).

## **2. SITUATION ÉCONOMIQUE**

### **2.1 Les mesures prises**

#### ***a) Soutiens aux entreprises et à l'emploi***

##### *Remarques introductives*

Le soutien aux entreprises et à l'emploi sont deux mesures conjoncturelles cantonales, annoncées dans le rapport 09.014 du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Elles ont pour but de pallier un manque temporaire de liquidités lié notamment à un ralentissement des affaires ou à des décalages dans les paiements entre clients et fournisseurs. Elles visent également à pallier une diminution des revenus provoquant report ou arrêt de programme

de recherche et développement ou investissements planifiés – produits, processus, etc. – qui, sans mesure compensatoire, peuvent affaiblir la position concurrentielle future de l'entreprise. Finalement, elles doivent favoriser la conservation des postes de travail indispensables en entreprise, afin de maintenir ou renforcer la position concurrentielle de cette dernière.

Ces deux mesures se composent de quatre instruments, à savoir :

- prise en charge partielle des intérêts dus à un bailleur de fonds tiers, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 49.999 francs;
- aides financières, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 100.000 francs;
- prise en charge partielle de salaires, à raison d'un montant de 10.000 francs par poste de travail mais jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 250.000 francs;
- cautionnements pour des crédits inférieurs ou égaux à 500.000 francs, avec le concours de la Coopérative romande de cautionnement – PME.

Par arrêté du 29 avril 2009, le Conseil d'Etat a défini les critères et les procédures d'octroi des mesures. Les entreprises doivent ainsi impérativement remplir les conditions de recevabilité suivantes :

- être inscrites au registre du commerce du canton de Neuchâtel ou justifier d'une activité principale dans le canton ;
- ne pas être au bénéfice d'une exonération fiscale partielle ou totale en cours ;
- ne pas avoir de poursuite ni de procédure de faillite en cours ;
- déposer un dossier complet à l'appui de sa demande.

Pour autant que les critères de recevabilité soient remplis, le dossier déposé par l'entreprise est évalué sur la base de critères d'éligibilité validés par le Conseil d'Etat à l'aune des dimensions suivantes :

- présence d'un actionnariat localement impliqué;
- direction d'entreprise justifiant d'une conduite performante et ayant déjà pris des mesures pour adapter l'outil de production à la dégradation de la situation économique;
- activité assurant un multiplicateur régional fort;
- respect des conditions-cadres et des législations sur le travail et le marché du travail.

#### *Bilan de la mise en œuvre*

D'une portée temporelle limitée au 31 décembre 2009, les mesures ont fait l'objet d'informations complètes – relayées par communiqué de presse ad hoc – publiées sur le site Internet de l'Etat et d'une information spécifique dispensée aux établissements bancaires de la place.

A compter du 11 mai 2009, le service de l'économie a fonctionné comme porte d'entrée unique pour les demandes déposées par les entreprises. Un traitement administratif

réduit, couplé à une visite de l'entreprise, ont permis d'évaluer avec célérité les 73 dossiers déposés.

Au 31 décembre 2009, sur les 73 dossiers précités, 43 dossiers (59%) ont bénéficié d'aides (dont 2 uniquement d'un cautionnement), tandis que 13 (18%) d'entre eux ont été refusés, les critères évoqués n'ayant pu être satisfaits, et 17 (23%) dossiers ont été classés sans suite, car restés incomplets malgré plusieurs relances des services de l'économie ou de l'emploi.

Le tableau ci-dessous synthétise le contenu des demandes et des montants accordés selon l'instrument choisi.

	Salaires	Subsides	Intérêts	Total
Montants totaux sollicités	5.157.000.–	2.856.250.–	835.464,40	8.848.714,40
Montants totaux accordés	4.721.500.–	2.134.927,80	365.531.–	7.221.958,80
Montants moyens accordés (nombre de dossiers)	138.867,65 (34)	82.112,60 (26)	33.230,10 (11)	176.145,35 (41)

Sans prendre en considération les cautionnements sollicités, 8.848.714,40 francs d'aides ont été demandés par les entreprises. 7.221.958,80 francs ont été accordés par le comité de décision composé du chef du Département de l'économie et des chefs des services de l'économie et de l'emploi, soit un ratio de 82%.

En moyenne, les 41 entreprises qui ont bénéficié d'une aide à fonds perdus ont reçu une somme de 176.145,35 francs. Toutes les entreprises mises au bénéfice d'une aide n'ont pas sollicité tous les instruments disponibles, certaines limitant leur demande à la prise en charge partielle des intérêts, d'autres aux aides financières ou à la prise en charge partielle de salaires.

Les taux de 59% (nombre de dossiers acceptés par le comité de décision par rapport au nombre total de dossiers déposés) et de 82% (montant accordé par rapport au montant sollicité par l'entreprise) démontrent une application rigoureuse des critères de recevabilité et/ou d'éligibilité (les dossiers incomplets, respectivement ceux n'atteignant pas le score adéquat étant écartés), respectivement une analyse de l'opportunité d'accorder à l'entreprise requérante le maximum du montant sollicité.

En ce qui concerne les demandes de cautionnement, les éléments suivants peuvent être mis en exergue :

- De natures différentes (engagements conditionnels versus aides à fonds perdus), les demandes de cautionnement n'ont pas été intégrées dans le tableau récapitulatif ci-dessus;
- Il s'agit de l'instrument qui a été le plus marginalement sollicité puisque seules 13 entreprises ont déposé une demande de cautionnement, alors que 21 demandes ont été déposées dans le cadre de la prise en charge partielle des intérêts, 35 pour des aides financières et 40 dans le cadre de la prise en charge partielle des salaires;
- Sur les 13 demandes déposées pour une somme globale de 3.200.000 francs, 6 dossiers ont été acceptés par la Coopérative romande de cautionnement – PME (partenaire désigné pour la mise en œuvre de cet instrument) pour une somme totale de 1.230.000 francs (38%). Cet écart s'explique par le fait que certaines entreprises ont renoncé en cours d'analyse à monter un dossier ou respectivement que le partenaire bancaire ou l'organisme de cautionnement n'ont pas donné une suite positive à la demande formulée, la clause pari pasu s'appliquant dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises, à savoir que la banque et CRC- PME supportent chacun la moitié de l'éventuelle perte enregistrée dans un dossier de ce type.

### *Remarques conclusives*

Les aides allouées ont des effets de court et surtout de long terme. A court terme, les aides répondent bien à des besoins urgents d'entreprises qui auraient dû renoncer à certains postes (licenciements) ou qui auraient pu voir leurs problèmes de liquidités s'aggraver (poursuites). A ce jour, aucune des 43 entreprises mises au bénéfice d'un ou plusieurs instruments développés dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises et à l'emploi n'est tombée en faillite et une a été radiée pour des questions de réorganisation interne au groupe auquel elle appartient. Ainsi, ce sont quelques 475 postes de travail jugés stratégiques par les entreprises qui ont pu être conservés dans le canton.

Les aides ont également un impact à long terme puisque l'objectif des mesures est surtout de favoriser un effet de levier pour les entreprises. Ainsi en atténuant en période de crise des problèmes de liquidités, elles permettent de conserver au mieux le tissu industriel. Les aides favorisent également la poursuite des activités de recherche et de développement en permettant à l'entreprise de conserver son capital en matière d'innovation de nouveaux produits, processus ou autres. Les aides offrent enfin un appui aux entreprises leur permettant de moderniser leur outil de production et ainsi de se préparer à affronter la reprise.

Les entreprises aidées ont très largement exprimé leur satisfaction envers les mesures et les procédures proposées. Pour elles, le canton de Neuchâtel a su développer des aides originales et adaptées à leurs besoins.

Les mesures de soutien aux entreprises et à l'emploi n'ont pas fait l'objet d'une reconduction sur l'année 2010, puisqu'au troisième trimestre 2009, le point d'inflexion a été atteint, annonçant un retournement de la tendance conjoncturelle, confirmé aujourd'hui par des signaux insistants d'une reprise que chacun espère solide.

### ***b) Soutien à l'énergie***

La présente section propose un bilan de la mesure de soutien de l'énergie, annoncée dans le rapport 09.014 du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

#### *Remarques introductives*

Il a été décidé de se concentrer sur des mesures ayant une grande efficacité énergétique, pouvant être mises en œuvre très rapidement et correspondant à la priorité de la politique énergétique visant à assainir les bâtiments existants. Elles doivent également être en adéquation avec les autres mesures entreprises simultanément au niveau fédéral. Finalement, elles doivent pouvoir être exécutées par des entreprises neuchâteloises. L'efficacité de ces mesures doit perdurer à long terme et permettre au canton d'être moins dépendant des agents énergétiques exogènes, tout en contribuant à préserver l'environnement.

#### *Les critères retenus*

Il s'est agi de subventionner des travaux dans des bâtiments existants dans les trois domaines suivants:

- Remplacement des fenêtres par des éléments de nouvelle génération permettant d'économiser environ 70% d'énergie;

- Isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment, c'est-à-dire rénovation totale des façades, toitures et fenêtres visant à économiser l'énergie de chauffage également d'environ 70%;
- Remplacement des chauffages électriques par des installations utilisant des énergies renouvelables (chauffages au bois ou pompes à chaleur).

Ces programmes sont également exécutés dans les autres cantons. L'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments a fait de plus l'objet d'une subvention de la Fondation du Centime climatique. Cette subvention est d'un montant équivalent à celle du canton et s'y additionne. Une collaboration a été mise en place avec la Fondation du Centime climatique, afin d'exécuter une seule procédure d'octroi de subventions. Les tâches sont ainsi partagées entre le canton et la Fondation.

### *Bilan de la mise en œuvre*

Le bilan reflète la situation au 31 décembre 2009.

608 demandes ont été traitées pour le **remplacement des fenêtres** pour une surface de fenêtres remplacées de 26.619 m<sup>2</sup>. La subvention promise est de 2.905.839 francs et représente le 16% de l'investissement suscité de 17.739.871 francs.

Le 94% des investissements sera réalisé par des entreprises neuchâteloises. L'économie d'énergie suscitée par cette mesure est de l'ordre de 451.484 litres de mazout équivalents par année.

110 demandes ont été traitées pour l'**isolation thermique des bâtiments** pour une surface d'enveloppe de 53.578 m<sup>2</sup>. La subvention promise est de 1.849.860 francs et représente le 13% de l'investissement suscité de 14.560.181 francs.

A noter que cette subvention d'en moyenne 13% s'additionne à une subvention équivalente de la Fondation du Centime climatique. Les bénéficiaires reçoivent donc une aide totale de 26% en moyenne du coût des travaux.

Le 89% des investissements est réalisé par des entreprises neuchâteloises.

L'économie d'énergie suscitée par cette mesure est de l'ordre d'environ 425.432 litres de mazout équivalent par année.

Le programme de **remplacement des chauffages électriques** n'a pas rencontré le succès escompté, étant donné que seules 17 demandes ont été traitées (7 pour le remplacement par des systèmes de chauffage au bois et 10 pour le remplacement par des pompes à chaleur). Le total de subventions promises est de 101.500 francs

Au total, 735 demandes ont été traitées pour des subventions promises de 4.857.199 francs.

La réceptivité de ces programmes a été très grande et le service de l'énergie a été littéralement assailli de questions et de requêtes. A noter que toutes les entreprises concernées du canton avaient participé à une séance d'information préalable, ce qui a permis de faciliter la préparation des dossiers. Il semble que les Neuchâtelois attendaient une impulsion afin de se lancer dans la rénovation de leurs bâtiments ; on peut rappeler ici, qu'après Genève et Bâle, le canton de Neuchâtel présente le plus fort taux de bâtiments nécessitant une rénovation (47%).

## *Évolution*

Compte tenu que le budget fixé allait être dépassé, le programme de subvention s'est terminé le 23 octobre 2009. Un communiqué de presse a d'ailleurs été envoyé aux médias et publié dans la FO à cette occasion. Le programme de 2009 était un programme extraordinaire et temporaire limité à 2009. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ce programme a été remplacé par le programme national d'assainissement énergétique des bâtiments ("Le Programme Bâtiments": PB) financé par l'affectation partielle du revenu de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Ce programme est exécuté dans notre canton par le service de l'énergie et de l'environnement, mais avec un financement provenant de la Confédération.

Les promesses de subventions établies en 2009 ont dépassé le budget prévu de 857.199 francs. Cependant, la majorité des travaux auront lieu en 2010. Par conséquent, le paiement des subventions se fera à plus de 60% en 2010. Une partie des paiements se fera également en 2011. En 2009, le fonds cantonal de l'énergie prévu pour le financement de ces subventions a été finalement que peu sollicité (433.000 francs).

L'économie d'énergie finale est de 850.000 litres équivalent mazout par année, ce qui réduit la consommation cantonale de mazout pour le chauffage d'environ 1%.

## *Remarques conclusives*

Cette mesure Energie soutient l'économie cantonale, porte des réalisations ayant des effets durables et réduit à terme les charges énergétiques. En tant que mesure d'impulsion spéciale 2009, elle a joué parfaitement son rôle de précurseur du programme national d'assainissement des bâtiments (PB) qui lui, portera sur une durée beaucoup plus longue. La stratégie est d'éviter des actions "stop and go". Grâce au fonds cantonal de l'énergie, il a été ainsi possible de poursuivre la mesure sans interruption, jusqu'à la mise en œuvre du programme national. Le canton de Neuchâtel s'est ainsi bien positionné sur la scène intercantonale pour profiter au mieux des fonds fédéraux.

## **c) Biodiversité, nature et paysage**

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a fait un appel à projet auprès des cantons dans le cadre du deuxième programme de mesures conjoncturelles. Le canton de Neuchâtel y a participé par son service de la faune, des forêts et de la nature.

L'OFEV a retenu plusieurs projets proposés par le canton de Neuchâtel, pour un montant global de 1.623.750 francs et fixé sa participation à 991.000 francs.

Le solde est pris en charge par l'Etat de Neuchâtel avec une participation de la commune de la Chaux-de-Fonds et de Pro Natura.

L'OFEV a fixé les critères de choix des projets en s'appuyant sur les biotopes et paysages d'importance nationale ainsi que les espèces rares ou menacées au niveau Suisse. Il a mis l'accent sur les mesures de gestion (entretien, revitalisation, d'aménagement).

Les projets proposés et retenus par la Confédération s'inscrivent dans ces priorités et correspondent à des mesures que l'Etat aurait dû prendre à terme.

Les projets neuchâtelois s'articulent autour des thèmes principaux que sont les marais, les sites à batraciens, les prairies et pâturages secs, deux projets liés à des espèces rares au niveau Suisse et finalement la reconstruction d'un mur de pierres sèches:

- Marais: il s'agit de mettre en œuvre des mesures de revitalisation qui découlent de la sanction du plan cantonal de protection des marais par le Conseil d'Etat en 2008. Classiquement, les mesures prévues visent à restaurer l'équilibre hydrique des masses de tourbe en construisant des retenues d'eau (barrage en bois), en colmatant les fossés et les rigoles de drainages avec un mélange de copeaux/sciure.
- Sites à batraciens: il s'agit de recreuser les étangs qui, avec le temps, se sont fortement atterris. Au Goudebas, à l'initiative de Pro Natura, c'est un tronçon de la Rançonnière qui sera adapté, pour donner plus de dynamisme à ce cours d'eau, au bas-marais et au site à batracien avoisinants.
- Prairies et pâturages secs: il s'agit, à l'exemple du secteur des Grattes, de lutter contre sa recolonisation par la forêt et d'éclaircir les forêts avoisinantes. Ces processus de fermeture de milieu ouverts se font au détriment d'espèces de lumière comme les orchidées.
- Mur du Creux-du-Van: il faut relever qu'au cours de ces 10 dernières années, ce mur s'est partiellement écroulé. Sa remise en état dans un site à forte valeur paysagère et naturelle aura un impact très important en terme d'image, au vu de la fréquentation du lieu.

La mise en œuvre des mesures est prévue sur deux ans. C'est cependant en 2009 que les principales réalisations placées sous la responsabilité de l'Etat de Neuchâtel ont été prises.

Les travaux réalisés à ce jour ont bénéficié pour l'essentiel à de petites entreprises régionales, agricoles, forestières ou en aménagement naturels, qui ont acquis au cours de ces dernières années des compétences particulières dans ce type de travaux.

#### ***d) Améliorations foncières et constructions rurales***

Ces mesures sont liées au programme de stabilisation fédéral. Les critères pour le choix des projets retenus sont les suivants:

- dossiers approuvés par la Confédération et le canton dans le cadre des mesures d'améliorations structurelles dans l'agriculture;
- réalisables de suite avec fin des travaux et versement des subventions cantonales et fédérales en 2009;
- amélioration des conditions d'exploitation et rationalisation du travail;
- travaux réalisables par de petites et moyennes entreprises régionales.

Ces critères ont permis de retenir un projet d'assainissement d'un chemin d'accès à une ferme et cinq projets d'agrandissement, de rationalisation et d'assainissement de ruraux pour un investissement total selon devis de 2.130.000 francs. Le montant total des subventions cantonales allouées s'élève à 325.800 francs et celui les contributions fédérales promises à 308.240 francs.

Sur les cinq projets de constructions rurales retenus, quatre ont été terminés en 2009 et les subventions cantonales et fédérales forfaitaires ont été versées. Le coût total selon



décompte s'élève à 1.630.794 francs. Un projet, qui a été retardé pour diverses raisons, sera terminé au 2<sup>ème</sup> semestre 2010 et les subventions promises seront versées après présentation du décompte final et visite des lieux par l'office de l'équipement agricole du service de l'agriculture.

La réfection du chemin d'accès à la ferme du Basset, sur le territoire de la commune du Locle, a été entreprise en été 2009. Elle a constitué en l'élargissement du caisson et la pose d'un revêtement de bitume sur une longueur de 490 mètres. Le montant final des travaux s'est élevé à 114.149 francs, avec une participation du canton de 45.660 francs (40%) et de la Confédération de 29.679 francs (26%).

### ***e) Crédits d'étude en matière de travaux publics***

Comme il l'a été dit dans le précédent rapport, l'élaboration de projets pour la préparation de travaux routiers est toujours un travail de plusieurs mois, voir de plus d'un an en cas de requalification d'espaces urbains. Dans le cadre des mandats attribués pour le développement de 4 projets, l'avancement des études varie.

- Mise au gabarit et de renforcement de la RC 168 / Les Combettes (sortie nord de La Chaux-de-Fonds): le projet est prêt et ce tronçon routier de plus de 800 mètres va être mis en chantier dès ce printemps. Les travaux y relatifs ont été adjugés pour un montant avoisinant 1,5 million de francs.
- Rénovation et requalification des traversées de Dombresson (RC 1003) et de Cernier-Chézard (RC 1356): les discussions préalables ont eu lieu avec les communes et les études vont débiter incessamment.
- Rénovation et mise au gabarit de la RC 170 / Les Grattes – L'Engolieu (entre Rochefort et Montmollin): le projet en est à ses débuts et devrait voir le jour dans le courant de cet été.

Si ces projets n'affichent pas tous un état d'avancement permettant l'exécution immédiate des travaux pensés, la campagne d'entretien routier de cette année va bien occuper les entreprises, puisque 5 millions de francs sont réservés à cet effet.

## **2.2 Situation économique : derniers indicateurs et projections**

La dernière version du tableau de veille macro-économique est disponible, sur Internet, à l'adresse <http://www.ne.ch/statistiques>.

### ***a) Indicateurs actualisés du tableau de bord***

L'année 2009 a été très difficile et la crise a lourdement affecté les secteurs orientés vers les marchés extérieurs comme l'horlogerie, la machine-outils ou le tourisme. Le recul enregistré au niveau des exportations l'atteste.

Le retournement de tendance observé au troisième trimestre 2009, confirmé par une hausse des indicateurs durant le premier trimestre 2010, laisse supposer une amorce de reprise qui ne déploiera vraisemblablement pas tous ses effets cette année.

Si le marché intérieur a bien résisté durant l'année 2009, il faudra sans doute plutôt compter sur le commerce extérieur pour stimuler la relance.

La dégradation de la situation sur le marché de l'emploi a été rapide et importante. Le canton de Neuchâtel a connu une hausse du chômage quasi ininterrompue entre le mois de juin 2008 et le mois de janvier 2010. Sur cette période, le taux de chômage est passé de 3,0% à 7,3%, niveau jamais atteint depuis l'instauration des statistiques sur le chômage en 1936. Sur les trois premiers mois de l'année, le taux de chômage a légèrement diminué dans le canton passant de 7,3% à 7,0%. L'évolution future de l'emploi dépendra fortement de la vigueur de la reprise mais le recours massif de l'industrie aux mesures de réduction de l'horaire de travail durant la crise laisse supposer qu'il faudra un certain temps avant que de nouveaux postes de travail se créent permettant de confirmer la décrue du taux de chômage. En outre, même si la reprise tend à se confirmer, les budgets publics vont encore violemment ressentir les effets de la crise passée au niveau des recettes fiscales, en 2010, 2011 voire en 2012.

## **b) Commentaires**

Comme le relève J.-P. Ghelfi, économiste, dans son commentaire du 29 janvier 2010 paru dans la publication trimestrielle "Conjoncture économique" du service de l'économie/office cantonal de la statistique, au niveau international, les indicateurs composites avancés de l'OCDE ont enregistré leur creu au deuxième trimestre de l'année dernière. Depuis lors, ils signalent une reprise de la conjoncture dans toutes les grandes économies du monde. En égard à la chute brutale de l'activité et des échanges internationaux intervenus en 2008, la durée de la récession a été moins prononcée et moins longue qu'on ne pouvait le craindre.

L'action déterminée des gouvernements (plans de relance) et des banques centrales (baisse des taux d'intérêt et ample approvisionnement en liquidités) a joué un rôle décisif. La reprise reste toutefois timide dans la plupart des pays développés. De ce fait les banques centrales ne prévoient pas de modifier leur politique monétaire au cours des prochains mois. Deux dates jouent à cet égard un rôle important. En 1937, le gouvernement des États-Unis avait considéré que la crise était passée et qu'il pouvait revenir à une « politique orthodoxe ». Mal lui en a pris, car l'économie a replongé la même année. En 1997, les autorités japonaises ont connu, pour les mêmes raisons, la même mésaventure. Ces deux expériences malheureuses expliquent l'attitude actuelle des autorités monétaires.

Au niveau Suisse, le PIB a cessé de se dégrader vers le milieu de l'année dernière, mais n'en devrait pas moins reculer d'environ 1,5% sur l'ensemble de 2009. La reprise est modeste, avec une croissance à 1,7% pour 2010 selon la prévision du Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique de Zurich (KOF).

Dans l'industrie, les capacités de production resteront nettement sous-utilisées de sorte que le taux de chômage au pire continuera d'augmenter, au mieux stagnera. La marche des affaires s'améliore, tout en se situant encore à un bas niveau. A fin 2009, les entrées de commandes ont enregistré une modeste augmentation pour la première fois depuis deux ans. L'évolution du baromètre conjoncturel du KOF confirme que les perspectives de l'économie suisse se sont redressées depuis l'été dernier ; toutefois, la dynamique de la hausse perdra sensiblement de son élan dans les prochains mois.

Le KOF explique ces perspectives plutôt moroses par le fait que la reprise consécutive aux crises bancaires se déroule de façon beaucoup plus lente que pour les reprises conjoncturelles habituelles, et écrit que « les conséquences de la crise se ressentiront encore longtemps ».

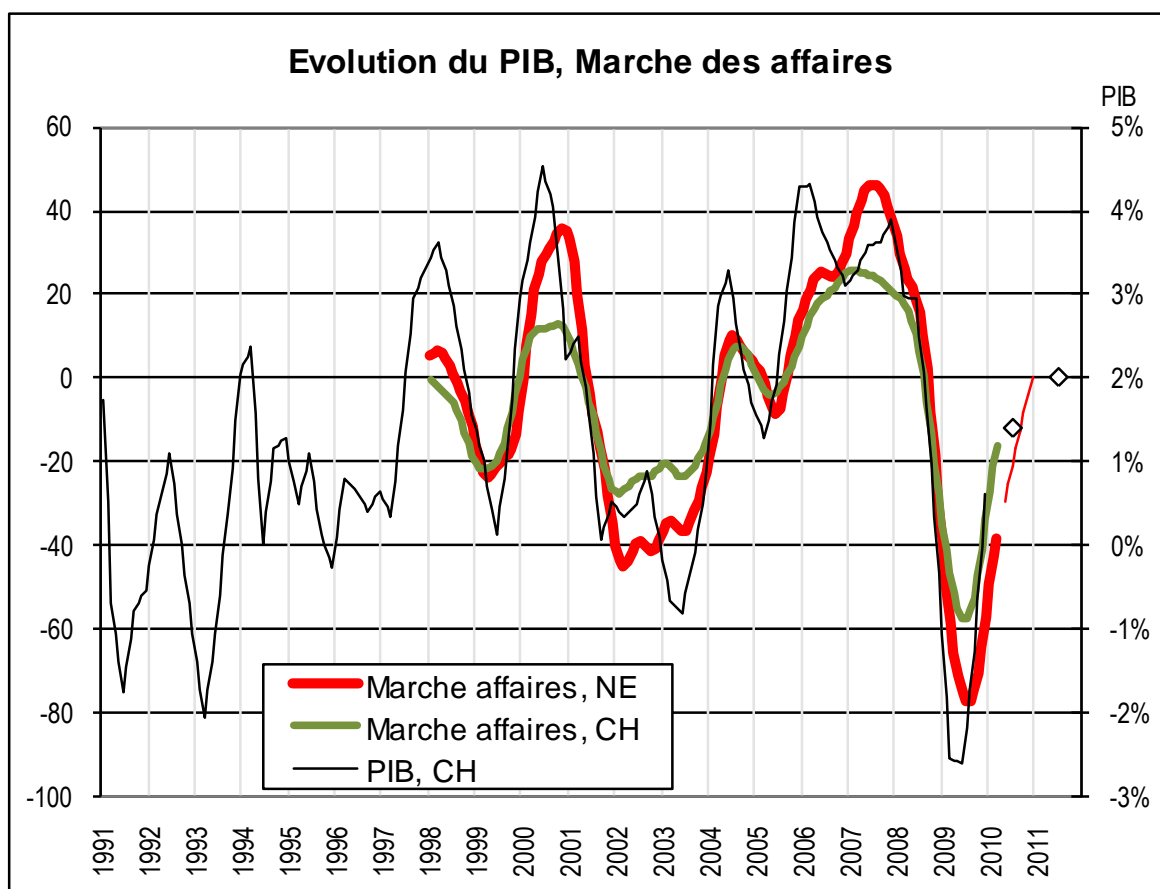
Au niveau cantonal, l'indice synthétique de la marche des affaires dans l'industrie permet de suivre les mouvements conjoncturels. Plus cet indice est positif, meilleure est la conjoncture, et inversement. La moyenne de cet indice synthétique sur les neuf premiers

mois de 2009 se situe à -52 au niveau national et à -67 dans le canton. La moyenne des trois derniers mois de 2009 et de janvier 2010 s'établit à -39 pour l'ensemble du pays et à -60 pour notre région. L'indice synthétique s'améliore ainsi de 25% en Suisse, mais seulement de 10% dans le canton, où la reprise marque encore très nettement le pas. Dans les phases de haute conjoncture, l'indice neuchâtelois tend à amplifier la situation (positive) de même que dans les phases de récession (dans le négatif), comme c'était le cas en 2009 et début 2010.

Tout n'est pas cependant entièrement négatif. S'agissant des perspectives d'évolution des affaires au cours des six prochains mois, la proportion des entreprises qui envisagent une amélioration est devenue nettement supérieure à celles qui prévoient une détérioration. Cette évolution positive s'observe notamment dans l'horlogerie et dans la branche de la métallurgie et métaux. Les perspectives restent en revanche beaucoup plus mitigées pour les branches « équipement électrique, électronique, mécanique de précision et optique » et « machines et moyens de transport ».

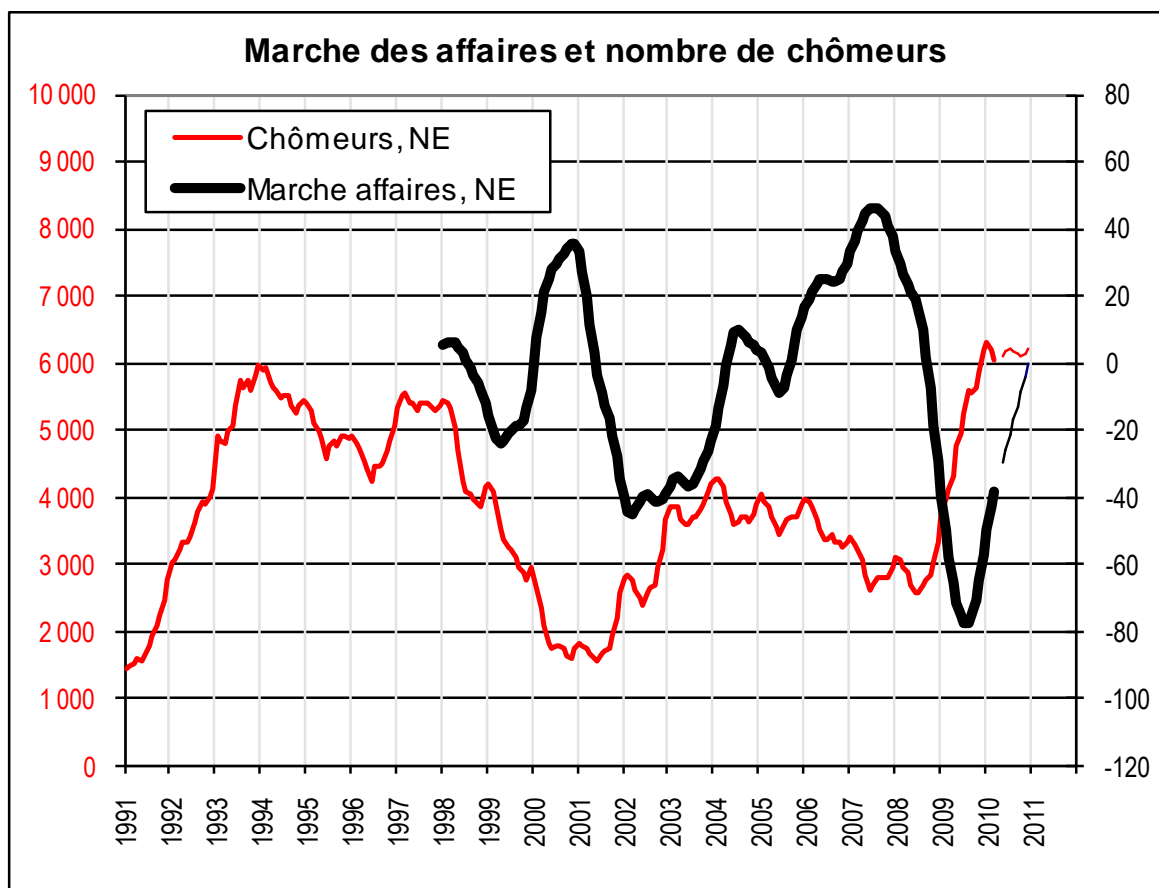
### c) Analyse détaillée et projections concernant la situation de l'emploi

La variation annuelle du produit intérieur brut (PIB) suisse a atteint son niveau plancher au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2009. La reprise semble dorénavant assez solide et les principaux instituts de prévisions économiques s'accordent à émettre des perspectives positives pour 2010 et surtout pour 2011. La valeur médiane de la variation du PIB s'établit à +1.4% pour 2010 et à +2.0% pour 2011.

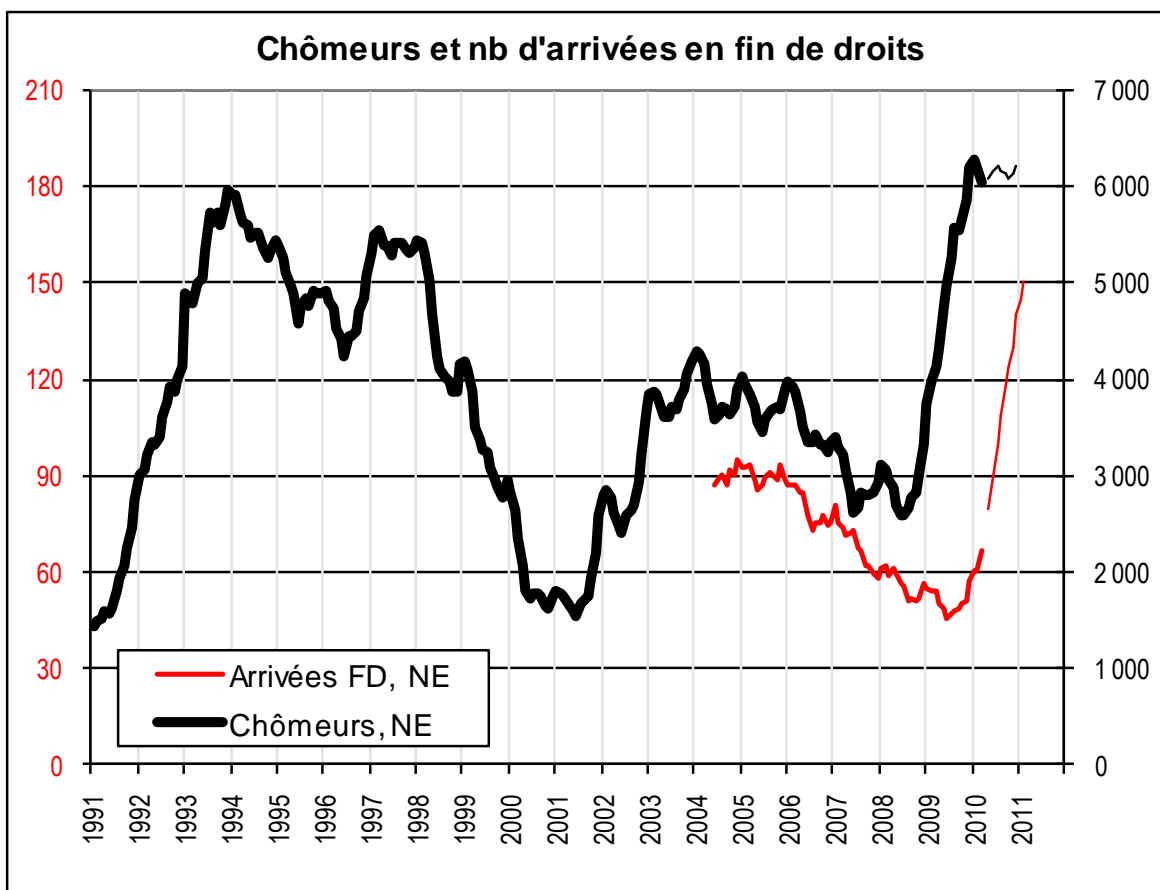


Corollaire de ce retournement conjoncturel, la marche des affaires dans l'industrie s'est également rapidement redressée, tant au niveau national qu'au niveau neuchâtelois. Sauf événement international exceptionnel, cette tendance à la hausse devrait se poursuivre en 2010, puis ralentir légèrement en 2011.

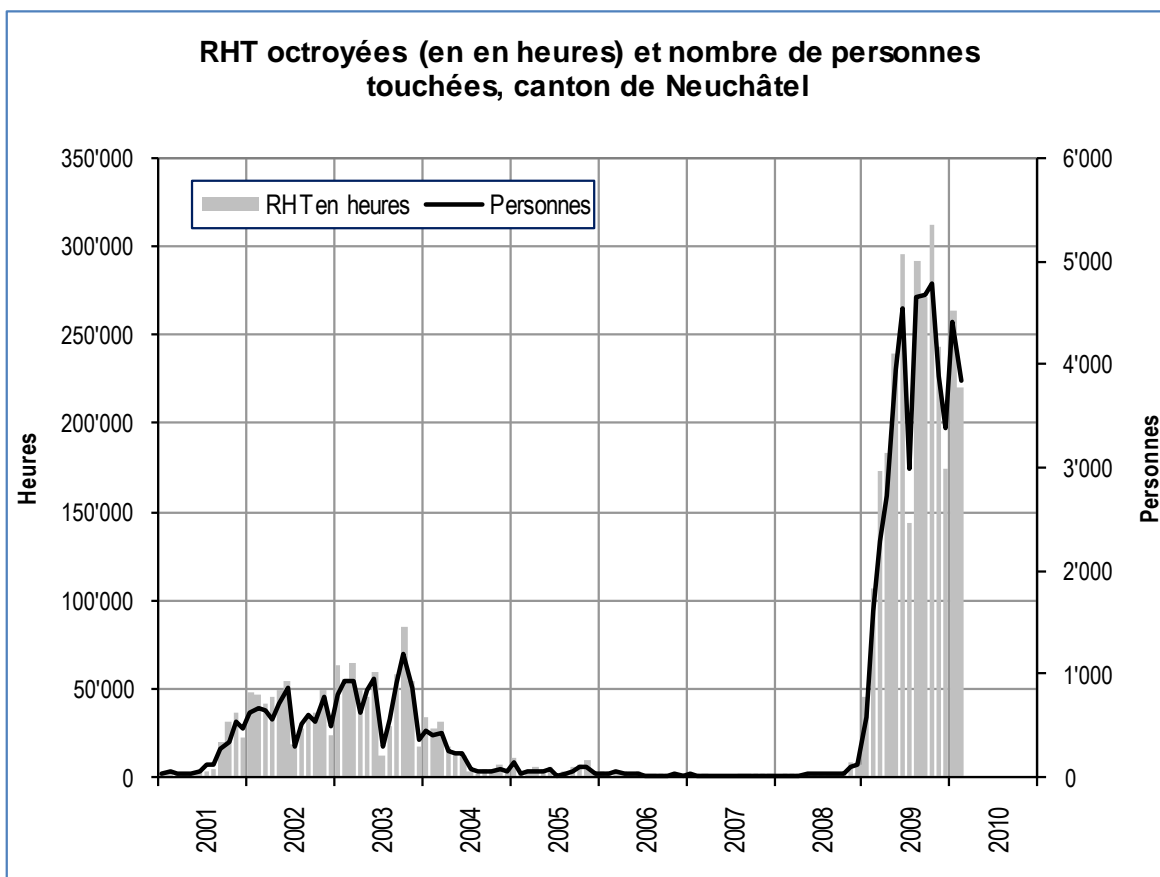
La corrélation négative entre la marche des affaires et le chômage peut s'observer dans le graphique ci-après.



Au vu des dernières prévisions économiques, l'impact sur le chômage devrait se remarquer en 2010 déjà, avec une stabilisation du nombre de chômeurs (environ 6150 chômeurs en moyenne chaque mois) et du taux de chômage (à environ 7,1% en moyenne).

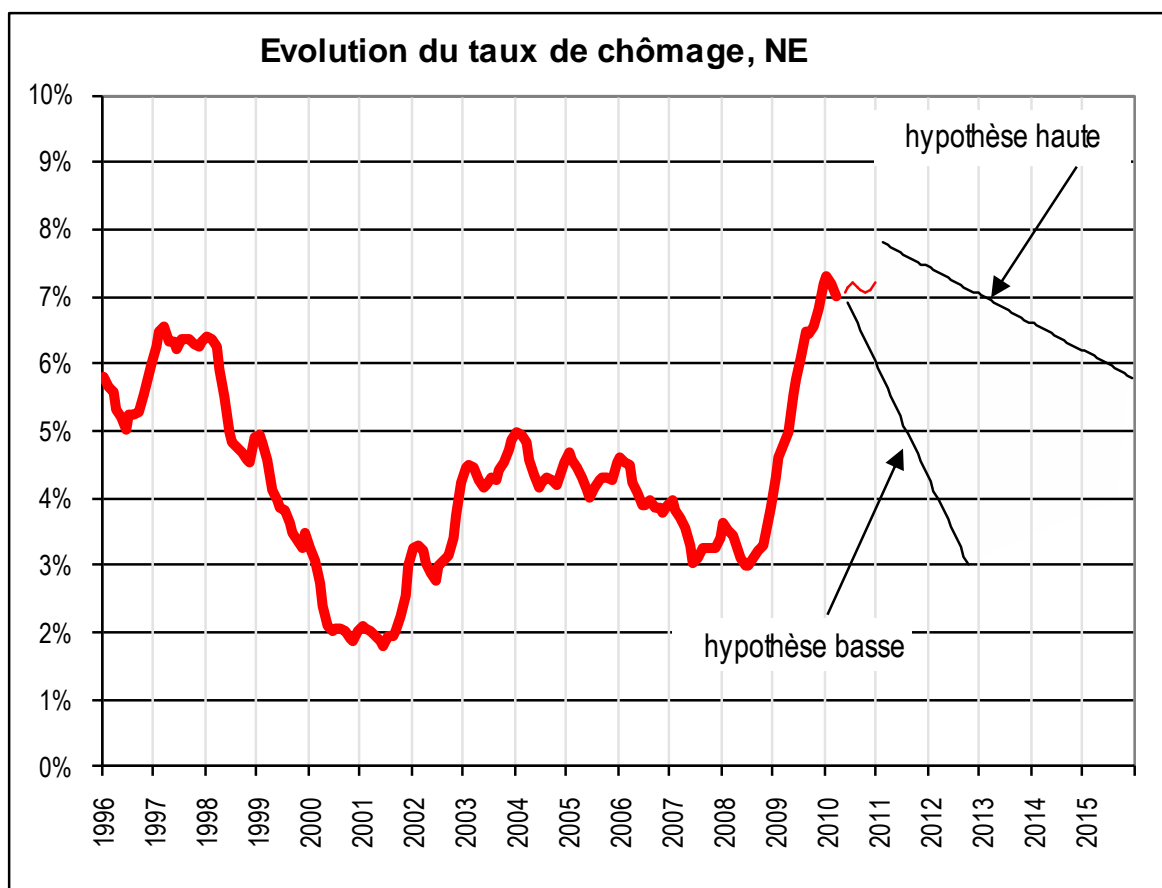


L'effet retardé de l'arrivée des chômeurs en fin de droits devrait par contre lourdement impacter les nouvelles demandes d'aide sociale. On s'attend à fin 2010 à compter 150 personnes arrivées en fin de droits, chaque mois.



Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2009, le nombre d'heures chômées (en RHT) se maintient à un niveau relativement élevé, attestant ainsi l'ampleur de la crise économique qui a touché notre canton et plus particulièrement son secteur industriel. Selon les derniers relevés de l'office juridique et de surveillance du service de surveillance et des relations du travail (SSRT), au mois de février 2010, ce sont près de 4000 travailleurs qui ont eu recours à la RHT pour un total de plus de 220.000 heures chômées. Rappelons ici que la durée maximale pendant laquelle une entreprise peut bénéficier de cette mesure a été récemment prolongée par le Conseil Fédéral de 18 à 24 mois, laissant ainsi une marge de manœuvre supplémentaire aux entreprises pour maintenir leur personnel.

A plus long terme, si tous les spécialistes s'accordent à prévoir une diminution du chômage, il est difficile de se prononcer sur la rapidité avec laquelle le taux de chômage devrait chuter. Pour le canton de Neuchâtel, deux hypothèses sont formulées : une hypothèse basse, qui s'attend à une rapide baisse du taux de chômage (à l'instar de celle qui a été constatée entre 1998 et 2000), et une hypothèse haute, qui prévoit une diminution plus lente du taux de chômage (comme celle qui a été observée entre 2004 et 2008).



La réalité se situera vraisemblablement entre les deux, c'est-à-dire dans la zone grisée du graphique ci-dessus.

### **3. RÉPONSE À LA RECOMMANDATION DU GROUPE SOCIALISTE 09.147 DU 23 JUIN 2009, « MESURES URGENTES POUR FAIRE FACE À LA CRISE ET À SES CONSÉQUENCES POUR LE CANTON »**

#### **3.1 Introduction**

La recommandation du groupe socialiste « Mesures urgentes pour faire face à la crise et à ses conséquences pour le canton » a été déposée le 23 juin 2009. Sa recevabilité a été acceptée par 56 voix contre 48, le 2 septembre 2009. Elle a été acceptée par 61 voix contre 36, le 2 septembre 2009 et transmise par lettre au Conseil d'Etat, le 17 septembre 2009.

Le texte de la recommandation est le suivant :

« Inquiets de la détérioration de la situation économique et de ses conséquences particulièrement graves pour le canton de Neuchâtel, nous demandons au Conseil d'Etat de mettre en œuvre sans délai le programme qu'il a soumis au Grand Conseil le 16 février dernier dans son rapport 09.014 Situation économique et financière, à l'appui de trois projets de décrets, adoptés à l'unanimité le 1er avril. La situation s'étant encore aggravée, entraînant notamment une très forte augmentation du chômage, nous attendons du Conseil d'Etat qu'il renforce son action, augmente les moyens à disposition et prenne notamment les mesures suivantes:

**Soutien aux entreprises**, notamment à l'industrie d'exportation et à ses travailleuses et travailleurs, particulièrement touchés par la crise

- Intervenir auprès du Conseil fédéral pour que soit dès maintenant prolongée la durée d'indemnisation par l'assurance chômage ;
- Soutenir les efforts du Conseil fédéral et de la BNS afin de ramener le taux de change CHF-euro au niveau d'avant la crise ;
- Être prêt à augmenter les moyens financiers et les cautionnements en faveur des entreprises en difficultés financières, notamment à la suite de défauts de paiement ou de faillite de leurs débiteurs (effet boule de neige).

**Soutien aux chômeuses et chômeurs**, en particulier aux personnes en fin de droit

- Préparer et mettre en œuvre dès maintenant un programme de soutien financier et de mesures sociales en faveur des chômeuses et chômeurs en fin de droit et de leur famille ;
- Mettre en place, en collaboration avec les entreprises concernées, des programmes de formation et de perfectionnement professionnel pour les personnes au chômage partiel et pour les chômeuses et chômeurs en fin de droit ;
- Renforcer les services de l'emploi de façon à augmenter les chances et les possibilités de placement ;
- Créer des programmes d'emplois temporaires, notamment dans le domaine social et dans la protection de la nature et des paysages.

**Soutien à la jeunesse**

- Offrir à tous les jeunes en fin de scolarité obligatoire le moyen de poursuivre leur formation, en emploi ou en école ;

- Offrir, à tous ceux et celles qui cherchent un emploi sans en trouver, la possibilité de poursuivre leur formation, de se perfectionner dans leur métier ou de se recycler ;
- Développer et offrir, en collaboration avec les milieux de l'économie, des possibilités de stage ou d'emploi subventionné, notamment dans le domaine social et les services publics.

### **Soutien à l'investissement et à la création d'emplois**

- Décider de nouveaux investissements du Canton et inciter ceux des communes en matière d'infrastructures, de transports publics et d'économies d'énergie ;
- Investir dans le domaine du logement, en particulier dans les logements sociaux et les logements à loyer modéré pour la classe moyenne et les familles ;
- Créer de nouvelles zones constructibles accessibles par les transports en commun à proximité des centres urbains, pour loger ceux qui y travaillent, attirer de nouveaux contribuables et favoriser l'investissement privé dans la construction de logements ;
- Poursuivre et renforcer le soutien à l'innovation et à l'investissement dans les nouvelles technologies; renforcer les synergies avec les hautes écoles spécialisées, l'université, l'EPFL et leurs instituts de recherche.

Nous invitons donc le Conseil d'Etat à:

- Soumettre sans délai au Grand Conseil les demandes de crédits supplémentaires nécessaires pour la réalisation de ce nouveau programme
- Prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les programmes de la Confédération
- Faire en sorte que les procédures de mise en œuvre soient légères et rapides, afin d'éviter de longs processus bureaucratiques.

Signataires: J. Lebel Calame, O. Duvoisin, D. Schürch, B. Hurni, S. Latrèche, N. Fellrath, A. Clerc-Birambeau, S. Locatelli, M. Guillaume-Gentil-Henry, B. Nussbaumer, J. Hainard, C. Mermet, T. Huguenin-Elie, B. Goumaz, C. Borel, M. Bise, M. Castioni, S. Fassbind-Ducommun, C. Fischer, F. Cuche, E. Flury, A. Tissot, L. Perrin, M. Giovannini, J.-P. Baer, O. Ami, F. Ducommun, D. Moratel, J.-C. Berger, L. Renzo, S. Vuilleumier, Ph. Loup, C. Bertschi.

### **3.2 Soutien aux entreprises**

Dès le mois de juillet 2009, le Conseil d'Etat a sollicité du Conseil fédéral l'**augmentation du nombre maximum d'indemnités journalières de chômage** dans les districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers. La Confédération a accédé à cette demande et les districts concernés ont bénéficié de cette mesure dès le 1er septembre 2009. Le 1er janvier 2010, la prolongation de l'indemnisation du chômage a été étendue au reste du canton. Compte tenu de l'évolution du taux de chômage, le canton de Neuchâtel a demandé le renouvellement de cette mesure dès le 1er mars 2010, ce qui lui a été accordé.

Les bénéficiaires des indemnités de l'assurance-chômage âgés de plus de 30 ans peuvent ainsi prétendre, dans l'ensemble des districts du canton, à 120 indemnités journalières supplémentaires, ce qui correspond à une période d'indemnisation de six mois.



Ensuite, comme mentionné dans le rapport 09.014 (page 4), la **politique monétaire** est assurée, en Suisse, par la Banque Nationale Suisse (BNS) qui a pour tâche principale d'assurer la stabilité des prix. Cette dernière est indépendante du Conseil fédéral, de l'Assemblée fédérale ou d'autres organismes. Par conséquent, compte tenu du fait que la politique monétaire ne constitue pas, en Suisse, un instrument de politique conjoncturelle et de l'indépendance de la BNS en matière de politique monétaire, la marge de manœuvre du canton en la matière est des plus restreinte. Le Conseil d'Etat reste toutefois attentif à l'évolution des marchés monétaires et ne manquera pas de faire part de ces préoccupations à la BNS via le président du Conseil d'Etat, également vice-président du Conseil de banque.

Enfin, un nouveau soutien **aux entreprises en proie à des difficultés financières** n'est pas opportun tant sur la forme que sur le fond :

- Sur la forme d'abord, la recommandation a été déposée en pleine crise conjoncturelle. Quelques 10 mois plus tard, les fondamentaux sont différents et la mesure proposée perd de sa substance.
- Sur le fond ensuite, le principal objectif de la loi sur la promotion de l'économie cantonale est de maintenir et de créer des emplois en encourageant la diversification et l'innovation. L'Etat peut ainsi soutenir des mesures de l'économie privée ou de l'économie mixte qui visent (1) à maintenir ou développer des activités importantes pour le canton, une région ou une commune en encourageant les efforts de diversification et d'innovation, (2) à implanter des entreprises nouvelles dans les domaines industriel, commercial et des services et (3) à rechercher de nouveaux marchés. Si l'Etat peut accorder des contributions financières pour soutenir des projets favorisant l'équilibre économique régional, la création de nouvelles places de travail ou le maintien à long terme d'emplois, certaines conditions doivent être réunies, notamment celles en lien avec la viabilité du porteur de projet.

Fondé sur ce qui précède, des entreprises en difficultés financières, sans réelle perspective de survie à long terme, ne sont pas éligibles.

Appliquée, cette mesure contreviendrait à la logique anticyclique qui voudrait que l'Etat soutienne massivement lorsque le cycle fléchit et aux principes contenus dans la loi sur la promotion de l'économie cantonale, notamment en ce qui concerne la manière d'intervenir, à savoir subsidiairement et incitativement, afin de favoriser l'innovation et la complémentarité du tissu économique neuchâtelois.

### **3.3 Soutien aux chômeuses et chômeurs**

Comme mentionné ci-dessus, la crise économique qui a frappé le canton de Neuchâtel a eu un impact à la fois rapide et brutal sur le marché du travail. De janvier 2009 à mars 2010, l'effectif de demandeurs d'emploi du canton a augmenté de près de 3000 individus passant ainsi de 5207 à 8142 personnes. Sur la même période, le taux de chômage est passé de 4,3% à 7,0%. Le canton de Neuchâtel a connu une hausse du chômage quasi ininterrompue entre le mois de juin 2008 et le mois de janvier 2010. Sur les trois premiers mois de l'année 2010, le taux de chômage a légèrement diminué passant de 7,3% (niveau le plus élevé jamais atteint depuis l'instauration des statistiques sur le chômage en 1936) à 7,0%.

Le service de l'emploi et ses offices régionaux de placement (ORP) ont pu faire face à cette dégradation brutale de la conjoncture en prenant rapidement des mesures préventives. Des conseillers en personnel supplémentaires ont été engagés afin de répondre à la forte hausse des inscriptions à l'assurance-chômage de nouveaux demandeurs d'emploi. Le service de l'emploi a en outre rapidement fait la promotion

auprès des entreprises de la mesure d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Depuis le début de l'année 2009, ce sont en moyenne 3500 personnes par mois qui ont bénéficié de cette mesure. Pour mettre à profit le temps de chômage partiel, le service de l'emploi a encouragé et encourage toujours les entreprises à recourir à ses services pour mettre en place des formations pour les travailleurs au bénéfice de la RHT. Depuis le mois de janvier 2009, malgré la hausse brutale du chômage, 4534 demandeurs d'emploi ont quitté les ORP avec un emploi à la clé, ce qui équivaut en moyenne à plus de 300 personnes par mois. Pour les chômeurs qui sont arrivés au terme de leur droit aux indemnités de chômage, le service de l'emploi propose, sous certaines conditions, un emploi temporaire rémunéré financé par le fonds d'intégration professionnelle. Cette mesure permet à ces personnes de rester intégrées au marché du travail et d'éviter ainsi (au moins en partie) le recours à l'aide sociale. Depuis le mois de janvier 2009, 533 chômeurs ont été placés dans de tels emplois.

En réponse à la recommandation socialiste, les éléments particuliers suivants sont à relever.

Un **programme de soutien en faveur des chômeuses et chômeurs en fin de droit** existe déjà, il s'agit des mesures d'intégration professionnelle financées par le fonds du même nom, alimenté à parts égales par le canton et les communes. Ces mesures permettent à des personnes en fin de droit d'être placées dans des programmes d'emplois temporaires, dans les administrations cantonales ou communales, dans des institutions d'intérêt public ou sans but lucratif, ainsi que dans des établissements de droit public ou des entreprises d'économie mixte. La durée de la mesure, en principe jusqu'à douze mois, permet aux personnes qui en bénéficient de cotiser à nouveau suffisamment longtemps à l'assurance-chômage pour ouvrir un nouveau droit aux indemnités journalières.

De même, de nombreuses **mesures de formation** des chômeurs ont déjà été mises en place, qu'il s'agisse de demandeurs d'emploi ou d'employés des entreprises bénéficiant de la réduction de l'horaire de travail. Pour ces derniers, des formations ont pu être financées par le fonds d'intégration professionnelle de même que par la Confédération dans le cadre des mesures de stabilisation.

Pour ce qui est du **renforcement du service de l'emploi**, onze nouveaux conseillers-ères en personnel ont été engagés en 2009 et cinq en 2010. Cette augmentation massive des effectifs permet aux collaborateurs-trices des offices régionaux de placement de faire face à la surcharge de travail entraînée par l'ampleur du chômage.

En ce qui concerne les **programmes d'emplois temporaires**, le service de l'emploi assume une partie de leur financement. Il ne lui appartient en revanche pas de les mettre sur pied, cette tâche incombant aux communes (art. 12 al. 2 du règlement concernant les mesures d'intégration professionnelle).

### **3.4 Soutien à la jeunesse**

Comme tous les demandeurs d'emploi, les jeunes peuvent bénéficier d'un certain nombre de mesures de formation et d'allocations relevant de l'assurance-chômage. Cela leur permet d'augmenter leur employabilité et donc leurs chances de trouver un emploi.

A la fin du mois de juin 2009, afin de permettre aux jeunes venant de terminer leur formation et ne trouvant pas d'emploi d'exercer une première activité professionnelle, le service de l'emploi a mis en place une mesure visant à leur fournir des places de stage, tant dans les administrations que dans l'économie privée. La loi sur l'assurance-chômage prévoit la possibilité d'effectuer des stages professionnels auprès d'employeurs privés, en laissant à la charge de ces derniers 25% des indemnités versées au stagiaire, mais au

minimum 500 francs. La mesure cantonale, lancée au moyen d'une campagne de communication destinée à la faire connaître des employeurs et des jeunes en recherche d'emploi, consistait en la prise en charge de la participation de l'employeur par le biais du fonds d'intégration professionnelle, de manière à inciter les entreprises à mettre des places de stage à dispositions des jeunes en fin de formation et éviter que ceux-ci ne puissent pas mettre en pratique les apprentissages acquis durant leur formation et se retrouvent durablement exclus d'un marché du travail qu'ils n'auraient jamais réussi à intégrer.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de législature 2005-2009, d'importants travaux ont été entrepris pour améliorer la transition entre l'école obligatoire et le post-obligatoire. Citons pour l'école obligatoire, la mise en place d'épreuves de connaissances au degré 8 avec suivi scolaire lors du degré 9 et introduction d'un programme d'"Education aux choix" pour tous les élèves du degré 8 qui vise à mieux orienter les élèves à la sortie de la scolarité.

D'autre part, le département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a demandé aux écoles secondaires d'accorder, pour l'année prochaine, la répétition d'une année scolaire pour des élèves non promus et ne trouvant pas de solution d'insertion dans le post-obligatoire.

### **3.5 Soutien à l'investissement et à la création d'emplois**

S'agissant des **investissements cantonaux dans les domaines du génie civil et du bâtiment**, il n'est pas envisagé d'en proposer de nouveaux par rapport au budget 2010.

A ce titre, il peut être utile de rappeler que, pour voir le jour et être réalisés, les projets doivent non seulement trouver un financement, mais également être suivis par les services techniques de l'administration. Derrière chaque investissement sont consacrées des dizaines d'heures de travail pour préparer les demandes d'offres aux entreprises et pour assumer le suivi de la réalisation des travaux. La capacité de gestion des projets au sein de l'administration ne permet pas actuellement d'envisager de nombreuses réalisations d'investissements supplémentaires. Le soutien à l'investissement se fera donc dans le cadre des budgets votés par votre Autorité. Afin que cet effort soit des plus efficace, le Conseil d'Etat est particulièrement attentif à la priorisation des projets les plus à même de soutenir les investissements et de créer des emplois. Le Conseil d'Etat est également très attentif à ce que les investissements budgétés puissent tous être sollicités cette année et ne pas faire l'objet de report. De plus, si des éléments objectifs retardent certaines réalisations (par exemple conditions météorologiques, procédures d'opposition, etc.), le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil de libérer des crédits équivalents pour des projets de remplacement. Cette réflexion aura lieu au cas par cas, et la procédure habituelle de demande de crédit auprès de votre Autorité sera, bien entendu, respectée.

Très concrètement, les importantes dépenses d'investissement suivantes, dans les domaines du génie civil et du bâtiment, entrent dans le cadre de la recommandation du groupe socialiste:

- Le début concret des travaux d'assainissement et de transformation des deux établissements pénitentiaires de Gorgier et de La Chaux-de-Fonds. Le crédit de 6,5 millions francs annuels sur 4 ans a été voté par le Grand Conseil le 18 mars 2008 (rapport 08.009);

- La suite et fin des travaux de rattrapage de "l'entretien différé" sur divers bâtiments par l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de 3,5 millions de francs. Ce crédit a été voté par le Grand Conseil le 24 juin 2009 (rapport 09.011);
- L'accélération du dossier concernant le nouveau bâtiment de la microtechnique avec comme objectif un démarrage des travaux en octobre 2010. Le Conseil d'Etat a en effet adopté le 29 mars 2010 le rapport 10.017 assorti d'un crédit d'engagement de 71.400.000 francs et d'un crédit supplémentaire de 8.000.000 francs pour la construction et la mise à disposition de l'antenne neuchâteloise de l'EPFL sur le site de la Maladière. Le Conseil d'Etat a demandé l'urgence au sens de la loi d'organisation du Grand Conseil (LOGC, art. 62, al. 3);
- Le début des travaux d'assainissement des installations de détection feu et des installations électriques des trois bâtiments du CIFOM à La Chaux-de-Fonds (un crédit de 3,75 millions de francs sera sollicité avant juin 2010);
- Le crédit de 24 millions de francs octroyé par le Grand Conseil le 30 mars 2010 lié au rapport "Entretien constructif" (10.011) présenté par le service des ponts et chaussées;
- Le concept d'intervention pour l'assainissement de la Clusette (rapport 10.010) dont le crédit de 1.150.000 francs a été adopté le 30 mars 2010;
- La demande de crédit, prévue à l'automne 2010, pour le renforcement et le revêtement de la chaussée de la RC 1310 Les Ponts-de-Martel – La Sagne (crédit d'engagement total de 3 millions de francs);
- La mise à l'enquête du projet de réaménagement de la RC 1320 entre le Haut-du-Crêt et les Eplatures, dont le crédit d'engagement total est de 5,5 millions de francs;
- Le projet du tunnel du Bois des Rutelins qui doit permettre la suppression du "virage de la mort" (H10) par la construction d'une chaussée en tunnel.

Dans le **domaine énergétique**, le Programme Bâtiments, financé par la Confédération et exécuté par les cantons, a démarré début 2010. Il soutient les investissements et la création d'emplois dans le domaine des assainissements énergétiques des bâtiments et de leurs installations techniques. Il n'y a pas de demande de crédit supplémentaire à soumettre et les dispositions pour la mise en œuvre sont déjà prises, y compris la simplification des procédures. Cette mesure prise est, en deux mots, simple et efficace!

Concernant la **politique du logement**, le Conseil d'Etat partage l'analyse du groupe socialiste selon laquelle il est indispensable de se préoccuper des logements à loyer modéré. A ce propos, ses réflexions sont actuellement les suivantes; celles-ci donneront lieu, le cas échéant, à un rapport ad hoc du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

- Construction de nouveaux logements: premièrement, amener les communes à octroyer un droit de superficie en faveur des maîtres d'ouvrage d'utilité publique sur leurs terrains constructibles, affecté à la zone à bâtir. Deuxièmement, financer ces projets de construction grâce aux fonds publics, tels que la nouvelle loi sur l'aide au logement (RSN 841.0), le fonds de roulement de l'Association suisse pour l'habitat ainsi que les prêts sans amortissement de la Centrale d'émission de la Confédération;
- Rénovation de logements: relancer un décret encourageant la transformation et la modernisation d'immeubles anciens par la prise en charge partielle des intérêts; cette mesure pourraient bénéficier non seulement aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique mais également aux propriétaires privés. Pour exemple, lors du décret de 1994 qui a généré la rénovation complète de 250 logements, l'Etat prenait en charge un tiers des

intérêts, la commune concernée un deuxième tiers et le propriétaire le troisième tiers. Cette mesure a permis la rénovation de logements dont les loyers sont soumis au contrôle de l'office du logement et qui sont en-dessous des prix du marché.

Pour la **création de nouvelles zones constructibles**, rappelons que, conformément au plan directeur en cours d'établissement, leur création présuppose l'existence d'un besoin. Ce besoin doit trouver sa justification dans une croissance démographique comprise dans une perspective régionale. Une desserte en transports publics de qualité est une condition à l'affectation de nouveaux terrains à la zone d'urbanisation. Dans le cadre de la planification des pôles de développement économique, les réflexions portent non seulement sur l'offre en matière de terrains mais également sur l'offre en logements. Des zones d'urbanisation destinées aux activités et aux logements sont à développer de manière conjointe. Par ailleurs, les projets — notamment de logements à vocation de densification urbaine à proximité des gares — sont également à favoriser.

Fort des principes qui précèdent et de projets qui sont déjà mis en œuvre, la mesure la plus opportune et adéquate à prendre au sein de l'administration porte sur une véritable priorisation du traitement de dossiers susceptibles de générer des investissements importants pour ces prochains mois.

## CONCLUSION

Si le Conseil d'Etat a été un des premiers à avoir, en Suisse, saisi l'ampleur de la dégradation à venir de la situation économique, il reste aujourd'hui, et ce malgré les premiers signes de stabilisation qui apparaissent, préoccupé par les perspectives à court et moyen termes.

Grâce aux mesures d'accompagnement mises en place dès décembre 2008, le Conseil d'Etat est tenu régulièrement informé — notamment via le tableau de bord actualisé trimestriellement et publié sur son site Internet - de l'état de la situation et de son évolution.

Parallèlement, le canton de Neuchâtel a utilisé autant que possible les moyens mis à disposition par la Confédération en lien avec les différentes phases de son plan de soutien à l'économie. Enfin, dans la mesure de ses moyens, il a mis sur pied des instruments spécifiques adaptés à son tissu économique industriel et exportateur.

Ces aides bienvenues pour l'économie locale ne modifient néanmoins en rien le problème de fond : l'économie cantonale est orientée vers l'extérieur; le canton n'a pas d'influence sur la demande mondiale; la crise et ses fondements restent pour lui un phénomène exogène.

L'économie neuchâteloise est diversifiée. C'est la raison pour laquelle elle subit de plein fouet la dégradation brutale touchant au niveau mondial l'ensemble des secteurs économiques. Au niveau mondial, aucune filière économique n'a su valablement compenser les déficits enregistrés.

Pour Neuchâtel, pour que les effets exogènes de la crise aient des conséquences moins fortes, il aurait fallu disposer d'un tissu majoritairement tourné vers le marché intérieur, à supposer naturellement que la seule demande intérieure soit à même de compenser la diminution de la demande extérieure, ce qui ne semble en l'occurrence pas être le cas.

A l'heure de la globalisation, le repli et le protectionnisme ne constituent pas les bases solides permettant de renforcer notre tissu économique. Seule l'amélioration de la circulation des échanges permet une reprise économique au niveau mondial.

Dans ce contexte, l'action de la promotion économique, telle que sa stratégie le préconise, vise le soutien ciblé aux filières présentant un potentiel avéré en terme de compétitivité sur les marchés - toutes les entreprises implantées sur sol neuchâtelois peuvent en bénéficier – et l'implantation d'entreprises étrangères ayant une activité complémentaire propre à soutenir et renforcer la compétitivité de celles déjà implantées.

Compte tenu des éléments susmentionnés, le Conseil d'Etat continue de considérer que son soutien à la population et à l'économie du canton passe par :

- la poursuite de l'effort de soutien du canton à l'économie et à l'emploi au travers de la mise en œuvre de son programme de législature 2010-2013 ; dans cette perspective, il portera une attention particulière aux mesures destinées (1) à soutenir les personnes touchées par la crise, (2) à améliorer les conditions-cadres et (3) à soutenir l'économie par le biais d'investissements ciblés ;
- le maintien de l'objectif de redressement durable des finances de l'Etat ;
- la poursuite, en matière de promotion économique, de la stratégie qui vise le soutien ciblé aux filières présentant un potentiel avéré en terme de compétitivité sur les marchés - toutes les entreprises implantées sur sol neuchâtelois peuvent en bénéficier - et implanter des entreprises étrangères ayant une activité complémentaire propre à soutenir et renforcer la compétitivité de celles déjà implantées sur notre territoire.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la présidentes, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 26 avril 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
J. STUDER

*La chancelière,*  
M. ENGHEBEN

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. SITUATION ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>2</b>
<b>2.1 Les mesures prises .....</b>	<b>2</b>
a) Soutiens aux entreprises et à l'emploi.....	2
b) Soutien à l'énergie .....	5
c) Biodiversité, nature et paysage .....	7
d) Améliorations foncières et constructions rurales .....	8
e) Crédits d'étude en matière de travaux publics.....	9
<b>2.2 Situation économique : derniers indicateurs et projections .....</b>	<b>9</b>
a) Indicateurs actualisés du tableau de bord .....	9
b) Commentaires .....	10
c) Analyse détaillée et projections concernant la situation de l'emploi.....	11
<b>3. RÉPONSE À LA RECOMMANDATION DU GROUPE SOCIALISTE DU 23 JUN 2009, « MESURES URGENTES POUR FAIRE FACE À LA CRISE ET À SES CONSÉQUENCES POUR LE CANTON » .....</b>	<b>15</b>
<b>3.1 Introduction .....</b>	<b>15</b>
<b>3.2 Soutien aux entreprises.....</b>	<b>16</b>
<b>3.3 Soutien aux chômeuses et chômeurs.....</b>	<b>17</b>
<b>3.4 Soutien à la jeunesse .....</b>	<b>18</b>
<b>3.5 Soutien à l'investissement et à la création d'emplois .....</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>21</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>23</b>